



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 16 novembre 2023

Objet : Approbation d'une convention avec la Mission locale de Bastia au titre de l'année 2023

Date de la convocation : 10 novembre 2023

Date d'affichage de la convocation : 10 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 du mois de novembre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 30

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis à Madame CARRIER Marie-Dominique ;
Monsieur De ZERBI Lisandru à Monsieur FABIANI François ;
Monsieur GRASSI Didier à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame PELLEGRINI Leslie à Monsieur ROMITI Gérard.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu le Code du travail et notamment les articles L 55314-1 à 4 ;

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L313-7 et L313-8 ;

Vu le Code du commerce et notamment l'article L 823-9 ;

Vu la convention de mise à disposition en date du 12 février 2004 modifiée par avenant en date du 02 mars 2015 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 14 novembre 2023 ;

Considérant l'objectif des missions locales d'accueillir, d'informer, d'orienter dans leur voie professionnelle et d'accompagner dans leur parcours d'accès à l'emploi durable et vers l'autonomie sociale dans le cadre d'une mission de service public les jeunes de 16-29 ans, en grande précarité et éloignés du marché du travail ;

Considérant que cette association favorise la concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer ou compléter les actions conduites par ceux-ci, notamment pour les jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle et sociale, et contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes ;

Considérant l'action de la Mission locale de Bastia pour l'année 2023, se développant autour de 3 axes majeurs :

- Développer un service de proximité pour les jeunes et les élus
- Agir pour l'inclusion numérique
- S'ouvrir sur la Méditerranée et l'Europe

Considérant que notre collectivité, membre fondateur de l'association Mission locale de Bastia, lui apporte un soutien technique et financier ;

Considérant la mise disposition gratuite des locaux, d'une superficie de 678 m², situés au sein de l'ancien collège de Montesoru dont la valeur locative annuelle est de 67 800 euros conformément à la convention de mise à disposition en date du 12 février 2004 modifiée par avenant du 2 mars 2015.

Après avoir entendu le rapport de Madame Ivana Polisini,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Pierre Savelli et Emmanuelle Luciani ne participant pas au vote

Article 1:

- **Approuve** la convention avec la Mission locale de Bastia telle que figurant en annexe.

Article 2 :

- **Approuve** l'octroi d'une subvention d'un montant de 83 000 € à la Mission locale.

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ci-jointe.

Article 4 :

- **Précise** que la Mission locale devra valoriser dans ses comptes cette subvention ainsi que l'avantage en nature que constitue la mise à disposition gratuite des locaux précités.

Article 5 :

- **Précise** que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget de la commune, chapitre 65, compte 657453, rubrique 523.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 17/11/2023


Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.